

Préavis N° 10-2016 au Conseil communal

relatif

à la fixation de la rémunération et autres indemnités du Syndic et
des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Date proposée pour la séance de Commission :

**Lundi 2 mai 2016 à 20h00
Castelmont, salle 3**

Délégués de la Municipalité : tous

Prilly, le 12 avril 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour but, dans le respect de la Loi sur les communes, de présenter au Conseil communal le résultat des réflexions de la Municipalité au sujet du taux d'occupation, de la rémunération et autres indemnités de ses membres pour la législature 2016-2021.

En effet, même si, dans l'absolu, l'actuelle rémunération des 5 membres de la Municipalité paraît normale, il n'en demeure pas moins que le fossé entre la théorie et la pratique se creuse sur le taux d'occupation attribué à la fonction. Il s'agit donc de se pencher sur la corrélation entre l'engagement effectif du Municipal dans son mandat et ce pourcentage, lequel est demeuré inchangé depuis le début de la législature 2006-2011.

1. Situation actuelle

Tout en rappelant que la rémunération des élus à l'Exécutif n'est pas à proprement parler un salaire, mais bien une indemnité pour un mandat politique (pas de contrat de travail), elle a pour base de référence le salaire maximal annuel (13^{ème} salaire inclus) des employés de l'Administration communale. La situation se présente actuellement comme suit :

- pour le Syndic une rémunération brute annuelle (sur 12 mois) de CHF 104'208.- pour un taux d'activité de 60 %;
- pour les 4 autres Municipaux, selon le même barème, une rémunération brute annuelle (sur 12 mois) de CHF 78'156.- pour un taux d'activité de 45 %.

A ceci s'ajoute pour chacun des 5 élus :

- un forfait annuel de CHF 3'000.- pour frais divers; à noter que les vacations/indemnités touchées par les Municipaux dans le cadre d'activités exercées pour le compte de la Commune auprès d'entités externes (associations intercommunales, conseils d'administration, etc.) sont intégralement versés à la Bourse communale, incluses celles attribuées dans le cadre d'un jury de concours;
- pendant 15 ans, chaque année, le versement d'un salaire mensuel à un Fonds de fin de mandat;
- une participation de la Commune à la prévoyance professionnelle identique aux conditions applicables au personnel communal, soit 16 % de part employeur» pour 8 % de part «employé».

2. Arguments étayant une adaptation du taux d'activité

Les arguments qui plaident en faveur d'une révision de la situation actuelle sont les suivants :

- La complexité de la tâche de l'ensemble des membres de la Municipalité s'est fortement accrue lors de ces 10 à 15 dernières années (voir annexe), et ceci tous domaines confondus. Et qui dit complexité, dit investissement en temps et énergie de la personne responsable. Il s'agit donc de reconnaître au travers d'une augmentation du % actuel de chaque Municipal le temps passé à la réflexion et à la gestion de tous les problèmes et sujets inhérents à la bonne marche d'une ville de plus de 12'000 habitants.
- Un taux d'occupation crédible et sa rémunération en rapport doivent permettre à un futur ou actuel Municipal de concilier et répartir son occupation professionnelle privée avec la charge de son mandat. A l'heure actuelle, il est très difficile de mener de front et à 100 % de taux d'occupation à la fois une fonction professionnelle privée avec la charge d'un ou deux dicastères communaux. Il faut donc qu'au niveau financier un Municipal puisse diminuer son taux d'occupation professionnel sans trop de perte financière insupportable. Il ne faudrait pas que l'accès à ces postes à l'Exécutif communal ne soient accessibles qu'aux retraités et ou à de rares personnes dont l'employeur est conciliant.
- Le statut de Prilly en tant que ville et sa situation en zone urbaine impliquent de multiples relations avec divers partenaires ou autres collectivités, que celles-ci soient communales ou cantonales. Ces relations provoquent de très nombreuses et chronophages séances en journée, compliquant encore un peu plus l'agenda des Municipaux.

Préavis N° 10-2016 au Conseil communal

- Enfin, il n'est pas inutile de mettre en évidence, ainsi que le démontrent les quelques éléments du tableau ci-après, présentant la situation pour la législature actuelle, que le taux d'occupation global de l'Exécutif prillérain est notoirement inférieur à celui usuellement admis pour ceux des autres villes vaudoises auxquels il est comparé, tout en relevant que pour Ecublens, en particulier, il s'agit du temps consacré au niveau communal et non aux séances intercommunales, aux conseils d'administration, etc.

	Population au 31.12.2014	Nombre de membres	Taux d'occupation			Total rémunération brute «en fixe»/an
			Syndic	Municipaux	Total	
Aigle	9'771	5	75 %	50 %	275 % *	CHF 388'000.-
Ecublens	12'181	7	50 %	40 %	290 % *	CHF 254'300.-
Gland	12'482	7	60 %	40 %	300 % *	CHF 300'000.-
La Tour-de-Peilz	11'207	5	75 %	50 %	275 %	CHF 340'000.-
Morges	15'401	7	80 %	50 %	380 %	CHF 696'600.-
Payenne	9'207	5	80 %	50 %	280 %	CHF 420'000.-
Pully	17'598	5	75 %	60 %	315 %	CHF 590'600.-
Renens	20'307	7	80 %	50 %	380 %	CHF 645'600.-
Vevey	18'838	5	80 %	60 %	320 %	CHF 623'200.-
Prilly	11'824	5	60 %	45 %	240 %	CHF 417'000.-

Au niveau de la rémunération à proprement parler, les conditions sont dans bien des cas très différentes et donc passablement difficiles à comparer de manière absolue et exhaustive. Pour les Municipalités mentionnées par un astérisque (*), surtout, la rémunération «en fixe» est complétée dans une assez large mesure par une rémunération à la «vacation», soit à l'heure, allant de CHF 45.-/h., pour la plus basse, à CHF 54.-/h., pour la plus haute, soit à la journée ou ½ journée à raison de CHF 200.-/j. Quant aux autres communes précitées, la plupart proposent, à l'instar de Prilly, une indemnité forfaitaire annuelle pour «vacation/représentation» de CHF 2'400.- pour la plus basse à CHF 10'000.- pour la plus élevée.

En outre, pour la législature 2016-2021 et en l'état de nos connaissances à l'heure de la rédaction du présent préavis, les Villes d'Ecublens, de Gland, de Pully et de Renens ont toutes sollicité de leurs Législatifs respectifs une adaptation à la hausse de la rétribution de leurs Municipaux et Syndics. En termes de taux d'occupation, à Pully le Syndic passe de 75 à 80 %, les Municipaux demeurant à 60 %, et à Renens le Syndic passe de 80 à 100 % et les Municipaux de 50 à 60 %.

3. Proposition

Tout en restant dans la fourchette moyenne des villes suisses et en conservant le barème salarial en rapport avec la nouvelle grille de rémunération du personnel, introduite au 1^{er} janvier 2015, ainsi que le versement mensuel au Fonds fin de mandat sur 15 ans et la participation-cotisation de la Commune à la prévoyance professionnelle, il est proposé de fixer :

- pour le Syndic, une rémunération brute de CHF 116'100.-/an pour un taux d'occupation de 75 % (au lieu de 60 %), montant pouvant être indexé en corrélation avec l'évolution possible de la grille salariale applicable au personnel de l'Administration communale;
- pour les Municipaux, une rémunération brute de CHF 85'150.-/an pour un taux d'occupation de 55 % (au lieu de 45 %), montant pouvant être indexé en corrélation avec l'évolution possible de la grille salariale applicable au personnel de l'Administration communale;
- le montant de l'indemnité pour vacations et autres frais de représentation à CHF 5'000.- par année (au lieu de CHF 3'000.-).

4. Incidences financières

Compte tenu des adaptations proposées, le budget communal 2016 se verra augmenté, pour 6 mois, de CHF 25'200.- au total pour ce qui est des postes 101.3001 à 3050 et de CHF 5'000.- pour le poste 101.3060. Pour les budgets suivants de la législature 2016-2021, la progression globale annuelle sera de CHF 50'400.- pour les postes 101.3001 à 3050 et de CHF 10'000.-/an pour le poste 101.3060.

Conclusions

Tout en restant dans des taux d'occupation minimums et des rétributions acceptables, cette proposition se veut conforme à la charge effective que supporte un membre de la Municipalité de Prilly dans l'exercice de son mandat. Il s'agit également de permettre aux futurs candidat(e)s/élu(e)s à l'Exécutif prilléran de se présenter en 2021 à une telle fonction tout en pouvant conjuguer cette occupation élective avec une autre activité professionnelle.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 10-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, à titre de rémunération, un montant annuel brut, sans les charges patronales, de CHF 116'100.- (75 %) en ce qui concerne le Syndic et de CHF 85'150.- (55 %) pour les Municipaux, montants pouvant être indexés en corrélation avec l'évolution possible de la grille salariale applicable au personnel de l'Administration communale;
2. d'accepter une augmentation totale des postes 101.3001 à 101.3050, à hauteur de CHF 25'200.- en 2016, pour 6 mois, et de CHF 50'400.-/an pour les budgets futurs de la législature 2016-2021;
3. de porter à CHF 5'000.- par année le montant de l'indemnité octroyée au Syndic et aux Municipaux pour vacations et autres frais de représentation, impliquant une augmentation du poste 101.3060 de CHF 5'000.- en 2016, pour 6 mois, et de CHF 10'000.-/an pour les budgets futurs de la législature 2016-2021.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexe : liste globale des tâches effectuées par les membres de la Municipalité

Liste globale des tâches effectuées par les membres de la Municipalité

- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Kléber-Méleau (Conseil de fondation)
- Opéra de Lausanne (Comité et Conseil de fondation)
- Espace Equinoxe (Comité d'exposition)
- Commission Prilly Animation
- CIGM (Comité de direction et Conseil d'administration, dont Vice-présidence)
- Conférence des municipaux du sport de l'Ouest lausannois
- Rencontres de travail avec le(s) Chef(s) de service
- Rencontres avec les Accueillantes en milieu familial
- Comité de l'Association Familiale de Prilly et Jouxten-Mézery
- Rencontres avec l'Administratrice de la Fondation des Acacias et avec les directrices
- Présidence du Conseil d'établissement CET primaire-secondaire
- Participation à la Conférence des Municipaux des écoles de l'Ouest lausannois (CMEOL)
- Entrevues avec la Conseillère école-famille
- Groupes de pilotage et Comités de projet pour le SDOL et le SDNL
- Comité du centre de loisirs Carrefour-Sud
- Participation à la Plateforme jeunesse de l'Ouest Lausannois
- Colonie de Plan Sépey
- Travail avec le Responsable de l'aide sociale communale et de l'Aide Individuelle au Logement (AIL)
- Présidence de la Conférence des Municipaux des Affaires sociales de l'Ouest Lausannois
- Comité directeur de l'Apromad
- Conseil de Fondation de Primeroche
- Vice-présidence du Comité directeur de l'ARASPE
- Etudes des demandes de prestations complémentaires (PC)
- Quartiers Solidaires (QS)
- Nouvelle garderie de Corminjoz Nord
- Conseil de fondation de la Fondation des Acacias
- Mise en place de stratégies concernant l'Enfance (Accueillantes en milieu familial, accueil parascolaire, ViaEscola)
- Réaménagement du Carrefour de la Fleur-de-Lys et de la Rte de Broye
- BHNS, Présidence du PP5 + T1 + Prolongation du Viaduc du Galicien
- Tunnel lausannois LEB pour Prilly, dénivelé du passage du Chasseur
- Procédures de recours à la CDAP et au TF
- Chauffage à distance (Conseil d'administration de CADOuest SA, dont Présidence)
- Projet Patinoire-piscine de Malley (y compris Plan d'affectation cantonal/PAC)
- Etablissement primaire : élaboration avec le Directeur du budget et des comptes, participation aux séances du Conseil d'établissement CET primaire
- Etablissement primaire-secondaire/ASIGOS : séances du Comité directeur et du Conseil intercommunal de l'ASIGOS ainsi qu'avec sa Commission de gestion; élaboration des nouveaux statuts de l'ASIGOS
- Relations avec SICPA, dont projet de Centre de recherche «Campus»
- PPA Passiaux, Broye, Grand-Pré, Viaduc, Galicien, Combette-Bel Orne
- Finalisation Schéma Directeur Intercommunal de Malley (SDIM) avec PPA Malley-Gare et Malley-Gazomètre avec Renens / Discussions avec Lausanne comme propriétaire / Séances publiques / Communication aux citoyens
- Plan Directeur Intercommunal
- Séances avec les CFF pour un souterrain ferroviaire (horizon 2050) sous la parcelle du PPA Viaduc
- Requalification de l'avenue du Chablais
- Préparation de la mise à l'enquête du nouveau PGA
- Traitement des oppositions suite aux enquêtes publiques

- Réponses à la Presse + TV sur le problème des incivilités et autres objets
- Discussion avec le Canton pour une nouvelle convention scolaire administrative pour l'ASIGOS
- Séances avec le SDNL pour la nouvelle carte scolaire 2020 liée aux futurs développements de Vernand et Romanel-sur-Lausanne
- Mise en place et développement de la politique des Ressources Humaines
- Suivi de la procédure des entretiens de collaboration et application de la nouvelle grille salariale
- Gestion du personnel communal, dont recrutement et entretiens d'embauche
- Développement de la politique de formation du personnel communal et renforcement de son rôle en tant qu'entreprise formatrice (filière de l'apprentissage)
- Organisation des manifestations publiques (Fête des écoles primaires et Fêtons Prilly, manifestation patriotique du 31 juillet)
- Planification informatique
- Prill'héraut : éditoriaux, relecture des bons-à-tirer
- Relations avec l'Office de la population pour cas particuliers
- Comité directeur et Conseil d'administration des TL (Vice-Présidence)
- Planification-préparation du budget et des comptes
- Police (Comité de direction)
- SDIS (Vice-président commission du feu)
- PCi (Comité de direction)
- Conseil Intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- Nonagénaires
- Fonds Energie et Environnement
- Relations avec les Paroisses
- Collaboration avec le Comité de l'UVAM-CCML pour les activités en commun avec la CISIP
- Séances STEP de Vidy : comptes et budgets, projet construction nouvelle STEP, avec le Canton pour le PREE (Plan régional évacuation des eaux) du bassin versant Est de Lausanne, avec Eauservice pour la nouvelle convention de Lausanne avec les communes de détails + qualité de l'eau
- Nouvelle convention de Lausanne avec les communes de détails pour le Multimédia
- Présidence et gestion de la Société coopérative des sites et espaces verts (SOCOSEV)
- Français en Jeu et lire et Ecrire pour les cours de français CISIP et Commune
- Délégué de Prilly à la Coordination en matière d'intégration des étrangers et de la prévention du racisme du Canton de Vaud
- Etude exutoire intercommunal Renens-Lausanne-Prilly
- Information aux propriétaires-riverains sur les travaux du séparatif concernant Ruisseau de Broye, chemin des Charmilles, chemin de la Rochelle, Château-Collège du Centre, Fleur-de-Lys, route de Cossonay, Rochelle-Floréal-Pommerai-Corminjoz, Chemin des Baumettes
- Etudes sur projet aménagement centre-ville (Pré Bournoud - Ch. Sans nom - Ch. du Centenaire).
- Séances d'information au personnel communal - Organisation des sorties/soirées du personnel
- Gestion des déchets et des déchetteries mobiles
- Gestion et planification de l'entretien des bâtiments communaux, scolaires, églises/temples et de la colonie de Plan-Sépey (technique et exploitation, y compris le personnel de conciergerie)
- Constructions et autres réaménagements de bâtiments/locaux communaux (y.c. SI Sous-le-Collège SA)
- Gestion des forêts, vigne et autres terrains communaux (y compris jardins familiaux)
- Gestion des piscines communales
- Gestion de la Société immobilière communale (SI Sous-le-Collège SA)
- Réalisation de la politique de l'environnement et de l'énergie
- Suivi et renouvellement de la certification «Cité de l'énergie»
- Organisation de manifestations annuelles/bisannuelles en lien avec l'énergie, l'environnement et la mobilité
- Comité de pilotage du plan de mobilité du personnel communal
- Comité de pilotage du projet de réaménagement de la place du Collège du Centre
- Délégué de Prilly à la Plate-forme Logement de l'Ouest lausannois
- Commission du Four-à-pain
- Délégué de Prilly au Triage forestier de la Venoge

Au final :

Occupation du Syndic / Moyenne annuelle, basée sur l'expérience de 2015

Programme hebdomadaire standard sur 5 jours

- Présence permanente tous les jours / moyenne 6 heures par jour
- Total hebdomadaire : environ 30 heures
- Total annuel : 48 semaines x 30 heures ~ 1'440 heures

Programme annuel non planifié

- Séances de travail extraordinaires ~ 150 x 2h. ~ 300 heures
- Représentations officielles ~ 200 x 2h. ~ 400 heures
- Réunions politiques (y.c. intercommunal) ~ 80 x 2h. ~ 160 heures
- Séances de commissions (y.c. intercommunal) ~ 30 x 2h. ~ 60 heures
- Séances du Conseil communal ~ 7 x 3h. ~ 20 heures
- **Total annuel, toutes activités confondues ~ 2'380 heures**
- **Occupation hebdomadaire moyenne (2'380 : 48) ~ 50 heures**

Soit un taux d'occupation d'environ 100 %

Occupation d'un(e) Municipal(e) / Moyenne annuelle, basée sur l'expérience de 2015

Programme hebdomadaire standard sur 5 jours

- Bureau et séances de préparation Municipalité
- Séances de coordination avec Chefs de service
- Séances Municipalité
- Total hebdomadaire : environ 16 heures
- Total annuel : 48 semaines x 16 heures ~ 770 heures

Programme annuel non planifié

- Séances de travail extraordinaires ~ 80 x 2h. ~ 160 heures
- Représentations officielles ~ 100 x 2h. ~ 200 heures
- Réunions politiques (y.c. intercommunal) ~ 20 x 2h. ~ 40 heures
- Séances de commissions (y.c. intercommunal) ~ 10 x 2h. ~ 20 heures
- Séances du Conseil communal ~ 7 x 3h. ~ 20 heures
- **Total annuel, toutes activités confondues ~ 1'200 heures**
- **Occupation hebdomadaire moyenne (1'200 : 48) ~ 25 heures**

Soit un taux d'occupation d'environ 60 %